Municipalité de Payerne

Le PLR dans un fauteuil, l'UDC loin de la promotion

Le PLR Édouard Noverraz (46 ans) succédera à la conseillère d'État Christelle Luisier à la Municipalité. Il a décroché 66,2% des voix au 1er tour. Son concurrent, **l'UDC Jocelyn** Canope, n'en a obtenu que 16,9%.

Sébastien Galliker

L'UDC a eu beau dénoncer régulièrement une hégémonie PLR sur la commune de Payerne avec une double majorité du parti à l'Exécutif et au Législatif, le PLR conservera quatre des cinq sièges à la Municipalité, après le départ de la syndique Christelle Luisier au Conseil d'État. Dimanche, Édouard Noverraz a été élu dans un fauteuil au sein d'un Exécutif désormais 100% masculin, dès le premier tour avec 1139 suffrages, soit 66,2% des bulletins valables. «En trois mois, je suis passé du statut de débutant en politique à celui de favori et ce résultat est une belle marque de confiance des Payernois, qui me confient un défi que je suis prêt à relever», commentait le nouveau municipal en début d'après-midi.

Lors d'un scrutin complémentaire pour lequel 1757 électeurs ont voté (27,5% de participation), Edouard Noverraz devance donc largement l'UDC Jocelyn Canope, crédité de 290 voix (16,9%).

Temps de travail réduit

Le néomunicipal réduira son temps de travail dans l'enseignement de 50% pour se consacrer à sa nouvelle tâche. Un rôle pour lequel il n'évoque aucun dicastère qu'il souhaiterait diriger dès le mois de juillet. Écarté par le PLR dans le cadre d'une primaire interne au parti, l'ancien municipal



Le PLR Édouard Noverraz a permis à son parti de conserver sa confortable majorité à la Municipalité de Payerne. JEAN-PAUL GUINNARD

«En trois mois, ie suis passé du statut de débutant en politique à celui de favori, et ce résultat est une belle marque de confiance des Payernois, qui me confient un défi que je suis prêt à relever»

Édouard Noverraz,

nouvel élu PLR à la Municipalité (2011-2016) Jacques Henchoz a décroché 166 suffrages (9,7%) d'une votation également marquée par 89 bulletins blancs (5,1%).

«Certains membres du parti ont mal pris son éviction de la primaire et ont voté pour lui. Ce score montre que son travail a été apprécié et je regrette d'autant plus son choix d'avoir quitté le parti en avril», interprète Franck Magnenat, président du PLR local. Quant aux nombreux votes blancs, ils s'expliqueraient par l'absence de la gauche dans cette complémentaire, les militants ne pouvant se résoudre à voter pour le PLR et encore moins pour l'UDC.

Campagne tronquée

Du côté de l'UDC, Jocelyn Canope félicite le nouvel élu, mais le petit stamm du parti regrettait toutefois une campagne tronquée par les normes sanitaires, sans stand pour aller à la rencontre de l'électorat. «L'UDC continuera à être réactive plutôt que d'être proactive comme elle aurait souhaité l'être», commente son président Michaël Marguet.

lise un score inférieur à celui que le parti avait signé lors des élections de 2016 (18%). La force de l'UDC était même supérieure à 23% lors des fédérales de 2019. Au lieu d'une campagne agressive sur les réseaux sociaux, n'aurait-il pas fallu miser sur une campagne plus terrienne dans un bourg qui reste campagnard? «J'ai parlé d'hégémonie PLR, mais c'est le cas. Dans l'autre sens, tous les moyens ont été mis pour s'attaquer à ma personne, mais je vais continuer ce combat car j'adore la démocratie et la politique communale», répond Jocelyn Canope.

Avec 16,9%, son candidat réa-

Il faudra choisir un syndic, le 23 août. Edouard Noverraz se met à disposition du parti si on fait appel à lui. «J'ai toujours dit que j'irai pas à pas. Ce serait un pas de plus.» Un pas à pas également annoncé par Franck Magnenat en vue de cette prochaine étape: «Nous allons rencontrer nos quatre municipaux un à un pour voir leur intérêt.» Une certitude, le poste semble promis au PLR.

Chavornay conserve son blason malgré la fusion

Armoiries

Le Grand Chavornay n'affichera pas les symboles de Corcelles-sur-Chavornay et d'Essert-Pittet. Au grand dam de l'UDC locale.

Chavornay doit-elle changer ses armoiries à la suite de sa fusion avec Corcelles-sur-Chavornay et Essert-Pittet? Une large majorité du Conseil communal du village nord-vaudois a répondu par la négative, vendredi soir. Elles se blasonneront donc toujours ainsi: «Parti d'argent et de gueules à la couronne royale rodolphienne d'or, gemmée d'azur et de sinople, brochante.»

La question, rapidement débattue, est pourtant loin d'être anecdotique. D'ordinaire, les signes héraldiques des armoiries des communes font référence à leur origine et à leur histoire. Après une fusion, l'objectif des autorités est de créer des armoiries qui fédèrent et qui permettent une reconnaissance visuelle légitime des différentes communes fusionnées. La Municipalité a donc étudié la possibilité de proposer un nouveau blason qui reprendrait les symboles des trois villages: la couronne de Chavornay, l'hirondelle de Corcelles-sur-Chavornay et le gland d'Essert-Pittet. Une option qui ne l'a toutefois pas convaincue: «Ce blason ne semble pas avoir été le fruit d'une création nouvelle mais d'avoir été composé comme le serait un simple patchwork. L'appartenance à une

seule entité n'est pas ressentie dans ce projet.»

Une perte d'identité?

L'Exécutif a donc proposé, avec succès, de garder le blason actuel et de hisser, lors des manifestations locales, les trois drapeaux des localités sur le lieu des événements et sur la place Union & Paix.

«On ne définit pas des armoiries aussi simplement qu'un logo d'entreprise»



Christian Kunze, syndic de Chavornay

Une solution loin d'être du goût de l'UDC locale: «Nous ne voulons pas que Corcelles-sur-Chavornay et Essert-Pittet perdent leur identité, à l'instar d'autres petits villages vaudois. Pourquoi ne pas permettre à la population de se prononcer en organisant un concours?» Une démarche participative «impensable», selon le syndic Christian Kunze. «On ne définit pas des armoiries aussi simplement qu'on choisirait un logo pour une entreprise ou une association, argumente-t-il. Notre proposition prend justement en compte les retours des citovens.»

Antoine Hürlimann

À Grandson, l'UDC gagne son référendum

Taux d'imposition

Les autorités voulaient augmenter l'impôt foncier. La population s'y est opposée dimanche.

Les Grandsonnois devaient se rendre aux urnes pour se prononcer sur l'arrêt d'imposition pour l'année 2020. Le Conseil communal avait décidé de maintenir le taux d'imposition à 69% et de passer l'impôt foncier de 1 à 1,2‰, afin de générer un revenu supplémentaire de 115'000 francs. Hors de question pour l'UDC, qui avait lancé un référendum. La population a suivi le parti bourgeois par 531 des 841 bulletins valables.

Comme toutes les Communes vaudoises, Grandson devait se poser la question de répercuter ou non la proposition du Canton en matière de taux d'imposition. En bref, le diminuer de 1,5% pour compenser auprès des citoyens l'augmentation identique que l'État leur impose afin de financer le dispositif d'aide et de soins à domicile qu'il reprend à sa charge. Mais dans le bourg nord-vaudois plusieurs incertitudes incitaient l'Exécutif à la prudence.

Dès l'annonce du référendum, la Municipalité s'attendait cependant à revoir ses plans. «Il y a une grosse proportion de propriétaires à Grandson et toucher à l'impôt foncier était un risque, reconnaît François Payot, syndic de la localité. Avec mes collègues, nous allons maintenant tout faire pour limiter les dépenses, puisque la Commune est privée d'un revenu que nous avions budgétisé.»

Budget déficitaire

Une attention «nécessaire», puisque le budget 2020 prévoyait déjà un excédent de charges de 461'000 francs. «Il est trop tôt pour dire si les 115'000 francs que nous ne toucherons pas viendront entièrement s'y ajouter, poursuit le syndic. Ce qui est sûr, c'est que le total va augmenter.»

Antoine Hürlimann

Ceci pourrait être votre publicité! Communiquez avec vos clients de demain.

021 349 50 50 goldbach.com annonces@24heures.ch

GOLDBACH

L'âme de Lindbergh plane sur Les Monts-de-Corsier

Hommage

Le pilote américain passa plusieurs étés dans son chalet vaudois. Un nouveau giratoire lui est dédié. Une réplique de son **«Spirit of Saint Louis» y** trône depuis ce samedi.

Personne n'ignore que Corsier rayonne dans le monde entier pour avoir accueilli un certain Charles Spencer Chaplin de 1953 à 1977 dans sa somptueuse demeure du Manoir de Ban. Or, un autre Charles de légende avait pris ses habitudes sur le territoire communal de 1962 à 1974: Charles Lindbergh, premier aviateur à avoir traversé l'Atlantique en solitaire et sans escale à bord du Spirit of Saint Louis, en 1927.

La Commune de Corsier se charge aujourd'hui de rappeler la présence passée de son illustre concitoyen en lui dédiant le giratoire de la Chaux, aux Monts-de-Corsier, à quelques hectomètres de Châtel-Saint-Denis (FR), au croisement de la route d'Attalens (FR). «Il passait ses étés à quelque 500 m d'ici, cela nous a paru une centre du rond-point.



Le giratoire de la Chaux accueille une réplique en bois représentant le «Spirit of Saint Louis» de Charles Lindbergh. ODILE MEYLAN

évidence», lance Franz Brun, syndic local. Ce samedi à 11 h, il a levé le voile sur une réplique en bois et métal du Spirit of Saint Louis de quelque 4 mètres de long qui trônera sur son écrin de verdure au

Lindbergh passa ainsi plus d'une dizaine d'étés, parfois trois mois durant, «dans son modeste chalet de vacances», l'Hermitage, qu'il avait fait construire l'année de ses 60 ans aux Monts-de-Corsier, «au lieu-dit Au-Ratzgot», «en bordure de la commune fribourgeoise d'Attalens», rappelait «24 heures» dans son édition du 28 août 1974, au surlendemain de sa mort.

Les deux célèbres Charles se sont-ils croisés au restaurant du coin? Rien n'est moins sûr. Si la star de cinéma ne rechignait pas à être sous les feux de la rampe, son compatriote volant fuyait les regards. Raison pour laquelle il avait chargé un notaire local - en se présentant sous le nom plus anonyme de son beau-fils - de lui trouver un endroit reculé. Lindbergh entretenait toutefois des rapports forts cordiaux avec ses voisins.

L'image publique de Charles Lindbergh comportait toutefois une part plus sombre depuis les années 1930 et certaines sympathies affichées pour Hitler, qu'il qualifia de «grand homme». À l'heure où l'on déboulonne des statues de personnages controversés, Franz Brun ne regrette-t-il pas ce choix? «Pas du tout. Il s'agit d'une relecture de l'histoire avec nos idées d'aujourd'hui. On garde avant tout de Lindbergh son exploit incroyable.»

Karim Di Matteo